Je rentre au CP



Principe alphabétique de la langue

Évaluation

PRINCIPE ALPHABÉTIQUE – DICTÉE À L'ADULTE ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Principes de l'évaluation des acquis à l'école maternelle

Le suivi des acquis doit permettre d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève pour donner à voir son évolution et ses réussites.

L'évaluation s'appuie principalement sur l'observation attentive des élèves en situation d'apprentissage dans la classe. Elle est directe et régulière sans empiéter sur le temps d'enseignement. Dans le quotidien de la classe, le professeur prélève et garde trace des indices et information des progrès et des acquis de chacun des élèves.

Compte tenu des écarts de maturité importants à cet âge et au sein d'une même classe, les éléments significatifs repérés ne concernent pas tous les élèves au même moment et dans tous les domaines d'apprentissage en même temps. À l'école maternelle, chaque élève progresse à un rythme différent.

Évaluer les progrès des élèves : dictée à l'adulte

L'observation – évaluation des apprentissages des élèves est mise en œuvre :

- en amont de la séquence, pour apprécier les besoins de différenciation et établir des groupes de compétence ;
- pendant la séquence, pour suivre les apprentissages et réguler l'enseignement ;
- après la séquence, pour évaluer les progrès au regard des objectifs généraux de l'activité.

En préparant sa séquence, l'enseignant identifie des éléments observables sur lesquels appuyer l'évaluation des apprentissages des élèves tout au long de la séquence. Ces observables renvoient aux critères de réussite de la séquence et des séances.

- Éléments à observer pour différencier en amont de la séance (voir fiche principes d'enseignement) : la capacité de l'élève à
- mobiliser le vocabulaire et les connaissances acquises ;
- commencer à structurer sa pensée;
- comprendre l'intention d'écriture;
- identifier les outils d'aide.
- Éléments à observer pour le suivi des apprentissages et leur régulation, en lien avec l'objectif spécifique de chaque séquence : la capacité de l'élève à
- mobiliser et mémoriser le vocabulaire précis nécessaire à la production écrite visée ;
- garder en mémoire la phrase produite pour reformuler et enrichir sa production;
- préciser son propos par des adjectifs, des adverbes, des compléments circonstanciels, des subordonnées, etc. ;
- produire oralement un énoncé cohérent relevant des codes de l'écrit en hiérarchisant les informations à transmettre, en articulant les phrases entre elles, en utilisant à bon escient des procédés de reprise (lesquels ? Quand ? Comment ?)
- etc.

Les compétences mises en œuvre dans l'activité de dictée à l'adulte s'acquièrent tout au long du cycle. Cet apprentissage est rendu possible par la confrontation régulière et répétée

à l'activité. Les observations - évaluations de fin de séquence permettent de réguler les apprentissages sur l'année et sur le cycle. Elles ne sauraient constituer une évaluation définitive des compétences mises en jeu.

- Éléments à observer, en lien avec les objectifs généraux de la dictée à l'adulte, pour, apprécier la compréhension et l'appropriation de la démarche de production d'écrit, suivre les apprentissages et programmer les activités suivantes : la capacité de l'élève à
- structurer sa pensée pour structurer son propos ;
- planifier, mettre en mots, redire ;
- garder la phrase en mémoire ;
- ralentir son débit pour dicter;
- reformuler, supprimer les marques d'oral;
- accepter de donner à lire le texte produit et de mesurer l'effet sur le destinataire.